



23e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 7 mars 2019 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 20^e séance du Conseil général du 27 novembre 2018.
2. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission de sécurité publique, en remplacement de M. Dylan Carlino, démissionnaire.
3. Election d'un membre du groupe PS à la Commission de l'action sociale, en remplacement de Mme Aisha Guillod, démissionnaire.
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif aux impacts des réformes cantonales portant sur la péréquation et la fiscalité (personnes physiques et personnes morales) (DFER et DUBRE).
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- HT pour l'étude du projet d'ouvrage les Moyats, étape 3a, du renouvellement des installations de l'adduction d'eau (DSEPE) (report de la séance du 5 février 2019).
6. Rapport d'information relatif à une motion du 29 août 2018 déposée par Carmen Brossard et consorts pour le PS et Nathan Erard pour le POP concernant les camions de restauration ou food trucks (DUBRE).
7. Motion du groupe UDC intitulée "L'aide aux entreprises locales", déposée lors de la séance du 13 décembre 2018 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 5 février 2019).

8. Motion du groupe UDC intitulée "Aides à l'installation : « ma boutique à l'essai »!", déposée lors de la séance du 13 décembre 2018 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 5 février 2019).
9. Motion du groupe PS intitulée "Ayons l'audace de nos ambitions...", déposée lors de la séance du 13 décembre 2018 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 5 février 2019).
10. Projet de résolution du groupe PLR pour la sécurisation du carrefour Manège/Grenier, déposée lors de la séance du 5 février 2019 et non développée (*texte suit*).
11. Interpellation du groupe PDC intitulée "Le Collège musical – rapprochement avec le Conservatoire, déposée lors de la séance du 5 février 2019 et non développée (*texte suit*).
12. Interpellation urgente du groupe POP concernant l'avenir du Collège musical, déposée lors de la séance du 5 février 2019 et non développée (l'urgence a été retirée par le groupe POP lors de la même séance) (*texte suit*).

Alain Vaucher
président du Conseil général

Motion du groupe UDC

L'aide aux entreprises locales

La Ville fait beaucoup d'efforts pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communal. Elle leur réserve de magnifiques terrains, peut renoncer à une part des impôts communaux, offrir l'équipement, accepter de déroger à certains points urbanistiques et bien d'autres possibilités encore ...

Force est de reconnaître que la promotion économique cantonale, à laquelle la Commune participe activement, a permis l'implantation de fleurons industriels dans nos montagnes.

Mais, et c'est une critique plusieurs fois émise à l'encontre de cet Office cantonal, il fait trop peu cas des forces indigènes qui, elles aussi, méritent une attention particulière.

En effet, ces acteurs-clef de l'économie locale, dont la présence est capitale pour la cohésion sociale de la Ville, bien plus que ces grandes enseignes qui embauchent pour beaucoup transfrontaliers, ces artisans donc, ne se voient certes pas refuser l'aide dont ils ont besoin, mais souvent dirigés vers des solutions jugées médiocres et inadéquates.

La Ville, par son Service économique soutient, il est vrai, les entrepreneurs locaux, par des conseils ou des aides administratives, mais celles-ci sont perçues souvent comme peu en rapport avec leurs attentes, par des PME locales qui devraient à notre sens, bénéficier de plus d'engagement !

Le Conseil communal est donc prié d'étudier quels moyens mettre en œuvre pour simplifier la vie des entreprises locales.

Pour le groupe UDC

Hughes Chantraine, Jean-Denis Christen, Marc Schafroth, Christian Cassard, Lionel Favre

Motion du groupe UDC

Aides à l'installation : « ma boutique à l'essai » !

Le centre-ville se vide, il se paupérise, il est déserté par les commerçants. Le phénomène n'est pas uniquement constaté à La Chaux de Fonds et les causes sont multiples et bien connues.

Pour exemples, nous citerons l'attrait des centres commerciaux en périphérie de villes, concentrant une forte clientèle, la concurrence particulière exercée par le tourisme d'achat transfrontalier ou les loyers importants pratiqués au centre-ville ...

En 2013, la commune de Noyon, dans le Nord de la France inaugurait un nouveau dispositif afin de redynamiser son centre, rapidement repris par d'autres communes françaises : « Ma boutique à l'essai » !

Le principe est simple, et consiste à accompagner des porteurs de projets commerciaux vers des solutions administratives, et de leur proposer un loyer abordable au début, de ne l'augmenter que progressivement sur deux ou trois ans et, en cas d'échec, de ne pas leur faire supporter d'écroulantes déduites. La démarche, pour nos autorités, consiste à pousser à s'engager les instances comme les chambres de commerce, de convaincre des propriétaires de prendre le risque d'accorder un loyer modéré pour une période de deux ou trois ans et d'organiser un accompagnement administratif auprès des responsables de services concernés.

Cela a plusieurs intérêts, le premier étant d'identifier des porteurs de projet, souvent de jeunes entrepreneurs ayant de fortes appréhensions à se lancer. Ensuite, cela permet également de consolider les projets de certains afin qu'ils aient des chances de voir le jour. Enfin, et c'est le but ultime, de revitaliser le centre-ville.

Le groupe UDC propose donc au Conseil communal d'étudier les opportunités de lancer dans notre ville, une initiative telle que « Ma boutique à l'essai ».

Pour le groupe UDC

Hughes Chantraine, Jean-Denis Christen, Marc Schafroth, Thierry Brechbühler, Christian Cassard, Lionel Favre

Motion du groupe PS

Ayons l'audace de nos ambitions...

Ce n'est pas en période de vache maigre qu'il faut manquer d'audace, qu'il faut manquer de créativité et puisque nous n'avons pas de pétrole, il nous faut des idées...

Et des idées, nous avons eu. L'idée de faire des économies. L'idée de diminuer ou de supprimer des prestations. L'idée de ne pas investir, même celle-ci nous a été soufflé par notre faible capacité d'investissement. L'idée de charger davantage les collaborateurs de notre ville plutôt d'engager, etc..

Et du côté des recettes, nous avons eu l'idée de mettre la pression sur le Canton ou sur nos partenaires, comme les CFF pour les réalisations urbanistiques. Nous avons eu l'idée d'impliquer la générosité d'entreprises privés ou de fondation pour soutenir d'importants projets en ville. Nous avons eu l'idée d'augmenter les impôts, hélas sans succès.

Et si nous commençons à faire la promotion de notre ville ? A vendre ses forces ! A vendre ses atouts, à nous positionner à la hauteur des ambitions que nous avons pour elle ?

Et pour augmenter l'attractivité de notre ville, nous avons besoin d'artisanats, de commerce et de PME. Car malgré l'important et inestimable vivier culturel et associatif que nous avons la chance d'avoir, sans emploi, nous serons simplement une ville-dortoir, une ville-dortoir avec plein de chouette concert le soir...

Il nous faut donc avoir l'audace de nos ambitions et doter notre service de l'économie d'une véritable force de promotion pour analyser nos forces et nos faiblesses et nous permettre de « draguer » efficacement des entreprises, mais surtout de « conclure » !

Pour cela, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'établir un cahier des charges, soumis à la commission de l'économie, en vue de l'engagement d'un responsable de la promotion économique.

Pour le groupe socialiste

Michael Othenin-Girard, Carmen Brossard, Oguzhan Can, Patrick Jobin

Projet de résolution pour la sécurisation du carrefour Rue du Manège/Rue du Grenier

Le groupe PLR souligne que les modifications de la circulation sur la Rue du Manège créées un risque non négligeable de collision au croisement de la voie descendante de la Rue du Grenier, dotée d'un stop, avec les voitures qui arrivent de l'ouest sur la Rue du Manège.

En effet, suite aux modifications intervenues sur la Rue du Manège pour donner une voie propre au train des CJ La Chaux-de-Fonds – Saignelégier, la voie de circulation des voitures a été déviée au pied du mur du terrain compris entre la Rue de la Promenade et la Rue de la Tranchée – par ailleurs ancien parking pour caristes.

Par conséquent, depuis le stop descendant de l'intersection Rue du Grenier/Rue du Manège un angle mort nécessite que les véhicules doivent s'avancer dangereusement sur la Rue du Manège, d'autant plus que la vitesse des voitures montant la Rue du Manège est souvent très élevée.

Un miroir, placé dans le bon angle, supprimerait un risque non négligeable de collision et sécuriserait ainsi la circulation dense de ce carrefour.

Merci d'étudier cette situation afin d'y remédier avant un accident violent.

Merci de votre attention.

Pour le groupe PLR

Nicole Bosshart, Cédric Haldimann, Claude-André Moser, Yves Morel,
Christophe Ummel, Sarah Curty, Daniel Surdez, Marc Frutschi

Interpellation de l'élue PDC / 5 février 2019

Le collège musical – rapprochement avec le Conservatoire

Le représentant PDC du Conseil Général a été interpellé par l'article de presse paru le 05 février 2019 et principalement par le plaidoyer de l'ancien directeur du Collège musical au sujet de l'évocation d'un rapprochement avec le Conservatoire neuchâtelois.

Dans le même article, la Conseillère d'Etat Mme Monika Maire-Hefti a été claire, je cite : « le Conservatoire de musique neuchâtelois ne pourra quoi qu'il n'en soit pas absorbé telle quelle l'activité du Collège musical et ledit Conservatoire ne pourrait non plus concurrencer le prix de l'écolage fortement subventionné par la Ville ».

Est-il besoin de le rappeler ? Notre Collège musical a été créé il y a 95 ans, soit en 1924 cette année. C'est la première école de Musique de la Chaux-de-Fonds Sa devise : « La Musique pour tous, » comme sa devise l'indique, il a pour but de favoriser la musique pour tous. L'enseignement de la musique est destiné essentiellement aux élèves de 4 à 20 ans révolus des écoles publiques de La Chaux-de-Fonds et

les cours ont lieu dans la plupart des collèges de la ville. Quelque 400 élèves suivent annuellement ces cours ceci sans publicité et sans campagne de recrutement externes à l'école.

Ces seuls chiffres démontrent que cette institution répond à un besoin et sans elle, bon nombre d'enfants ne pourraient tout bonnement pas jouer d'un instrument ou simplement lire une partition de musique.

La participation financière parentale est proportionnelle au revenu.

Les professeurs travaillent à un taux salarial inférieur de 10% en regard de leurs collègues. Il n'y a aucun frais de locaux et administrativement, les coûts sont réduits au strict minimum puisque son directeur fait tout.

La Conseillère d'Etat mentionne clairement que le Conservatoire n'a pas les mêmes objectifs que le Collège musical. Un rapprochement avec le conservatoire ne serait qu'une pure illusion et serait tout simplement la mort annoncée du collège musical.

Dès lors, nous souhaitons rapidement connaître la position et les intentions du Conseil communal quant à l'avenir du Collège musical.

Merci

Blaise Fivaz

Interpellation urgente du POP concernant l'avenir du Collège musical

Ces deux dernières années, divers articles de presse mentionnent l'avenir du Collège musical. Le 25 janvier Arcinfo fait état des rumeurs concernant l'avenir du Collège musical. Le 30 janvier au micro de la RTN le Conseil d'Etat parle d'absorption du Collège musical en mentionnant que : "Reprendre l'ensemble des prestations du Collège musical est impossible" et donc parle d'une réduction des activités du Collège musical. Le lendemain, le Conseil communal temporisait, toujours au micro de la RTN, mais sans entrer dans les détails. Ce sont ces détails que nous souhaitons obtenir ce soir.

Le Collège musical fête cette année son 95^e anniversaire, mais, il n'aura peut-être pas le bonheur, lui, de fêter son centenaire. Le Collège musical est une véritable institution, appréciée des habitants, qui fonctionne très bien, comme le Conseil communal l'admettait le 31 janvier. Il est dans une bonne dynamique, ce qui n'est pas forcément le cas du Conservatoire dans les Montagnes neuchâteloises. Sacrifier ce qui fonctionne, même, voire surtout, en période de crise ne nous paraît pas une bonne solution. D'où notre surprise : comment peut-on imaginer brader le Collège musical et le donner au Canton lorsque l'on connaît la manière dont il a traité et traite encore les institutions des Montagnes neuchâteloises ? Ce d'autant plus que le Conseil d'État n'a pas fait mystère de sa volonté de réduire la voilure et que nous connaissons sa vision étriquée à l'égard de la musique. Maintenir une institution, c'est aussi maintenir des emplois dans notre région. Le Collège musical représente une richesse, et ce à de nombreux niveaux, et ne doit pas être considéré comme une charge à limiter !

Nous savons, et le dénonçons régulièrement, qu'il y a des inégalités de traitement dans les subventions cantonales entre le Haut et le Bas, mais, si ces inégalités doivent être corrigées, il y a d'autres façons de la faire que de passer par un tel sacrifice, nous en sommes convaincu.e.s.

Le POP, très inquiet de l'avenir du Collège musical qu'il défendra becs et ongles, pour ne pas se contenter de rumeurs, aimerait connaître la vision du Conseil communal sur ces différents points. Nous aimerions notamment savoir ce qu'il entend faire par rapport à l'avenir de cette institution qui permet à toutes les Chaux-de-fonnières et à tous les Chaux-de-fonniers, quel que soit leur budget, de goûter aux plaisirs de la musique et à ses vertus reconnues. Des négociations semblent exister avec le Conseil d'État. Le Conseil communal peut-il nous dire où elles en sont et l'objectif qu'il entend poursuivre, ainsi que les différents scénarios passés en revue ? L'avenir du Collège musical est-il menacé ? Le Conseil d'État parlait d'une absorption avec une limitation des prestations. Est-ce que le

Conseil communal examine cette option et souhaite aller dans cette direction ? Si ce n'est pas le cas, qu'entend-il faire pour maintenir un accès à la "musique pour tous" ?

Pour le groupe POP

Francis Bärtschi
